MOUVAUX

LES FUNÉRAILLES DE SŒUR ESTELLE. — Lundi, à neuf heures et demie, en l'église St-Germain, ont eu lieu les funérailles de Sœur Estelle. Mme Fabomez Sœrée de M. le Curé, présente à Mouvaux-Barœul à l'enterrement d'une de ses frères, la levée du corps a été faite par M. l'abbé Fauverghe, vicaire, assisté de MM. les abbés Lepers et Seruys.

Un cortège de jeunes filles en blanc, portant des lis à la main, une délégation d'enfants de l'école Mère Jeanne d'Arc, précédaient le convoi.

Le cercueil était porté par des enfants de Marie.

Nous avons remarqué dans l'assistance : le R.-P. Provincial de l'Ordre des Pères de Marie, le Supérieur de la résidence de Mouscron, accompagné du R.-P. Deroo; M. A. Gallois-Verbrugge, secrétaire de l'Œuvre des Vieux Ménages; M. U. Wagnon, membre de la Commission; M. A. Montaigne, ancien adjoint au maire.

L'assistance considérable qui remplissait l'église, témoignait de quelle estime et de quelle vénération « la Petite Sœur » était entourée à Mouvaux.

L'offrande dura jusqu'à la fin de l'office. L'inhumation a eu lieu au cimetière de Mouvaux.

PENSIONS AUX VIEILLARDS. — Vendredi 10 janvier, à deux heures, à la Mairie, M. le Percepteur paiera les pensions aux vieillards inscrits.

IL TENAIT ILLÉGALEMENT DES PIGEONS VOYAGEURS. — Procès-verbal a été dressé au nommé Carlos Lemay, 40 ans, rue de Roubaix, cour Aclou, pour avoir tenu illégalement un colombier de pigeons voyageurs.

Le SUCRE BEGHIN
se reconnaît à sa blancheur à sa fonte régulière
1401

Convois Funèbres

Monsieur **Charles-Louis CORNILLE**, Vice-Doyen Honoraire, Ancien Econome de l'Institution libre du Sacré-Cœur, décédé à Tourcoing, le 4 Janvier 1913, dans sa 85me année, administré des Sacrements. Convoi et Service de 1re Classe, le **Mercredi 8 courant, à 9 heures et demie**, en l'église **Notre-Dame**, d'où son corps sera conduit au cimetière principal (Pont-de-Neuville) pour y être inhumé. Assemblée rue de Lille, 94. Vigiles, le **Mardi 6, à 4 h. 3/4**; Obit du Mois, **le Lundi 10 Février, à 9 heures**, en la même église. Un Obit pour le repos de son âme, **le Jeudi 16 janvier, à 10 h. 1/2**, dans la Chapelle de l'Institution du Sacré-Cœur. 43942

Monsieur **Henri-François PALACHIER**, Cultivateur, Membre du Tiers-Ordre de Saint-François, de la Confrérie Sainte-Anne et de la Confrérie du Très Saint-Sacrement, Membre du Syndicat Mixte de l'Industrie Roubaisienne, Doyen de la Section des Décorés et Médaillés, Titulaire de la Médaille d'Italie (Campagne 1859), veuf de dame **Sophie VERSTRAETE**, décédé à Roubaix, le 6 Janvier 1913, dans sa 80me année administré des Sacrements. Convoi et Service Solennels, le **Mercredi 8 courant à 9 h., église Sacré-Cœur**; Vigiles, **le Mardi, 7, à 5 heures 1/4**. Assemblée, au Hutin, ferme Palanchier, à 8 heures 3/4. 43943d

Les personnes qui, par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire part sont priées, de considérer ces mots comme en tenant lieu.

Remerciements

Madame **Henri DESPLATS**, ses enfants et toute sa famille, très touchés des marques de sympathie qu'ils ont reçues à l'occasion du deuil cruel qui vient de les frapper en la personne du

Docteur Henri DESPLATS

adressent leurs sincères remerciements à toutes les personnes qui ont assisté aux funérailles ou qui leur ont exprimé leurs sentiments de condoléances en cette pénible circonstance. 43920d

Nouvelles Religieuses

ROUBAIX

— *Saint-Martin.* — Il y a eu pendant l'année 1912 : 203 baptêmes, 152 mariages et 135 sépultures chrétiennes dans la paroisse St-Martin.

— *Notre-Dame.* — Année 1912 : 158 baptêmes, 104 mariages et 206 décès. Le nombre des communions s'est élevé à 86.000, soit une augmentation de 20.000 depuis 1909.

TOURCOING

— *Paroisse Saint-Christophe.* — Des prières publiques auront lieu dimanche prochain, à 9 h. ½, en l'église St-Christophe, à l'occasion de la rentrée des Chambres. Ces prières sont demandées par Mgr l'archevêque-coadjuteur, à raison de la gravité des circonstances tant extérieures qu'intérieures.

Des places seront réservées dans le chœur et en avant de la chaire pour les autorités, les représentants des diverses sociétés et les adhérents des œuvres et comités catholiques. Le sermon de circonstance sera donné par M. l'abbé Leleu, supérieur du Collège.

TRIBUNAUX

COUR D'ASSISES DU NORD

ROLE DE LA SESSION DU 1er TRIMESTRE DE 1913

C'est le lundi 13 janvier courant que s'ouvrira, à Douai, la session des assises du Nord, premier trimestre 1913. M. Bérard présidera cette session, ayant pour assesseurs MM. Wagon et Delsart, conseillers.

Lundi 13 janvier. — Ministère public, M. Cauwès, substitut. — Première affaire : Incendie volontaire à Annappes. Emile Mélaerts, 48 ans, fraudeur, originaire de Watten. Deux témoins. — Deuxième affaire : Mœurs à Lille. Henri Carton, 35 ans, manœuvre, domicilié à Lille. Sept témoins.

Mardi 14 janvier. — Ministère public : M. Stemler, avocat général. — Première affaire : Mœurs à Lille. Angèle Cheval, Marie Rouzé, Eugénie Penet, Marie Bertou. Six témoins. — Deuxième affaire : Meurtre à Roubaix. Alphonse Dejaegher, né à Ansegheut (Belgique), le 17 février 1850, tisserand à Roubaix. Quatre témoins.

Mercredi 15 janvier. — Ministère public : M. Cauwès, substitut. — Première affaire : Mœurs à Féron. Henri Boulanger, né à Saint-du-Nord, le 27 septembre 1894, journalier à Féron. Onze témoins. — Deuxième affaire : Mœurs et coups et blessures volontaires à Cambrai. Auguste Sautiere, 37 ans, né à Beaumont, tulliste, demeurant à Cambrai. Sept témoins.

Jeudi 16 janvier. — Ministère public : S. Stemler, avocat général. — Première affaire : Incendie volontaire à Bachant. Charles Maréchal, né à Bousies, le 18 novembre 1859, journalier, sans domicile fixe. Quatre témoins. — Deuxième affaire : Assassinat à Lille. Victor Mahieux, né à Dieppe, le 19 février 1876, journalier à Lille. Cet individu est accusé d'avoir volontairement donné la mort à son amie, Marie Bonte, le 28 octobre 1912. Huit témoins.

Vendredi 17 janvier. — Ministère public : M. Cauwès, substitut. — Première affaire : Meurtre à Rosendael. Arthur Vandevelde, 42 ans, ouvrier de filature à Rosendael, est accusé du meurtre de sa femme, Eugénie Pepin. — Deuxième affaire : Tentative d'assassinat à Lille. Léon Lombard, né le 22 janvier 1888, à Armentières, tisserand à Lille. Il est accusé d'avoir, à Lille, le 2 novembre 1912, tenté de donner la mort à sa femme, Geneviève Vanhée. Sept témoins.

Samedi 18 janvier. — Ministère public : M. Stemler, avocat général. — Première affaire : Tentatives d'assassinats à Marquette. Edouard Janssens, né à Thielt (Belgique), le 27 juin 1869, journalier, sans domicile fixe. Janssens a tenté de donner la mort à sa femme, Elodie Winckler, et à sa fille, Elvina. Crimes commis à Marquette, le 31 octobre 1912. Six témoins. — Deuxième affaire : Assassinat à Loos. Théophile Mouny, 33 ans, journalier, détenu à la prison de Loos. A volontairement donné la mort à son co-détenu, Jules Puckart, le 25 novembre 1912.

Lundi 20 janvier. — Ministère public : M. Stemler, avocat général. — Première affaire : Bigamie à Vertin. Justine Deshayes, née le 28 mai 1878, à Beauvais, ménagère. Trois témoins. — Deuxième affaire : Meurtre à Saint-Benin. Louis Binout, né le 3 décembre 1869, à Mazinghien, journalier audit lieu, est accusé d'avoir, à St-Benin, le 11 août 1912, donné la mort au nommé Henri Flévet. Onze témoins.

Mardi 21 janvier. — Ministère public : M. Cauwès, substitut. — Première affaire : Mœurs à St-Vaast-la-Vallée. Eugène Soyez, 19 ans, ouvrier agricole à Villerspol. Cinq témoins. — Deuxième affaire : Coups mortels à Roubaix. Paul Husson, 40 ans, né à Halluin, tisserand à Roubaix, est accusé d'avoir, en cette ville, dans la nuit du 5 au 6 novembre 1912, fait des blessures à Charles Scheppers, blessures ayant entraîné la mort de ce dernier. Sept témoins.

Mercredi 22 janvier. — Ministère public : M. Stemler, avocat général. — Première affaire : Mœurs à Bertry. Louis Raulin, 13 ans, né à Villers-Outréaux, brodeur à Bertry. Trois témoins. — Deuxième affaire : Meurtre à Fourmies. Jules Piette, 18 ans, rattacheur à Fourmies, est accusé d'avoir étranglé son ancienne amie, Anna Philippe. Huit témoins.

Jeudi 23 janvier. — Ministère public : M. Cauwès, substitut. — Première affaire : Tentative de meurtre à Choisies. François Balteux, 50 ans, né à Landrethun, charretier à Choisies, est accusé d'avoir commis, en cette commune, en novembre 1912, une tentative de meurtre sur la personne de Jules Duvivier. Cinq témoins. — Deuxième affaire : Coups mortels à Lys-lez-Lannoy. Henri Lemahieu, né à Lys-lez-Lannoy, le 21 août 1891, ouvrier mineur, est accusé de coups ayant entraîné la mort du nommé Arthur Noël, et d'avoir occasionné des blessures aux nommés Octave Dewitte, Blanche Pauwels, femme Dewitte et Pascal Petten. Neuf témoins.

Vendredi 24 janvier. — Ministère public : M. Poinsier, avocat général. — Assassinat à Tourcoing. Les nommés Désiré Levillain et Désiré Lucas sont accusés d'avoir, à Tourcoing, le 29 mai 1912, donné la mort au nommé Albert Raymaert, couvreur à Tourcoing. Dix-sept témoins.

Samedi 25 janvier. — Ministère public : M. Stemler, avocat général. — Première affaire : Mœurs à Fourmies. Valery Martin, 37 ans, journalier, demeurant à Wimereux. Trois témoins. — Deuxième affaire : Coups à Lille. Léopold Philippo, né à Lille, le 9 juin 1884, journalier, est accusé d'avoir exercé des violences sur la personne de Marie Tirlemont son ancienne amie, avec cette circonstance que lesdites violences ont entraîné la perte d'un œil à la victime. Cinq témoins.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du lundi 6 janvier

Présidence de M. LEROY, vice-président

REMARDS A DEUX PATTES. — Au préjudice de M. Bayard-Herbaux, cultivateur à Baisieux, Henri Fruit, 57 ans, et Ferdinand Pezin, même âge, dérobèrent des poules sans doute pour fêter le nouvel an.

Non satisfait, Pezin pour corser le menu vola un jambon chez M. Cornille, boucher.

Oui, mais la chose se sut et si Fruit est condamné à 1 mois de prison, Pezin encourt 40 jours pour vol.

AFFAIRES DIVERSES. — Pour fraude de 1 kil. 200 gr. d'allumettes — 5.400 — le 28 décembre, rue de la Bourgogne, à Tourcoing, Henri Verscheure, 18 ans, teinturier, à Mouscron, est condamné à 3 jours avec sursis et 500 fr. d'amende.

— « Esquinté d'aller en prison » comme il dit, Arthur Beurier, 59 ans, est pour sa 65e condamnation condamné à quarante jours de prison pour vagabondage.

— 6 mois à Théodore Caryn, 45 ans, qui, quoiqu'expulsé, s'entête à revenir en France.

— 15 jours à Ch. Vanschamelhout, 41 ans, pour port d'arme prohibée, en l'espèce un couteau à cran d'arrêt.

Le Conseil départemental d'hygiène du Nord et l'emploi des gaz comprimés

LE NOUVEAU REGLEMENT

Voici, définitivement mise au point par le Conseil départemental d'hygiène, la réglementation concernant l'emploi des gaz comprimés pour la soudure autogène :

1° L'emploi des bouteilles contenant des gaz comprimés pour la soudure autogène et le découpage des métaux ne pourra avoir lieu qu'à l'air libre, ou dans des locaux non surmontés d'étages habités ;

2° Avant la mise en service de chaque bouteille, celle-ci sera placée dans une fosse dont les parois seront protégées par des battens en bois. Seule la calotte de la bouteille pourra dépasser le niveau du sol ;

3° Au cas où il serait impossible de pratiquer une fosse, la bouteille en usage devra être pourvue d'un dispositif de protection permettant l'arrêt des éclats, provenant d'une rupture violente, ainsi que le libre dégagement des gaz décomprimés brusquement ;

4° Les bouteilles seront placées à au moins cinq mètres de tout foyer, soit pendant qu'elles seront en vidange, soit avant ;

5° Elles devront porter très lisiblement les indications ci-après : date de leur mise en service ; pression à laquelle elles ont été soumises à l'essai ; date du dernier essai ;

6° Il est interdit d'employer une source vive de chaleur pour faciliter l'ouverture de la valve lorsqu'on éprouve des difficultés pour faire cette opération ;

7° Il est interdit de faire usage de lubréfiants gras, pour le graissage des robinets de l'appareil de détente servant aux tubes contenant de l'oxygène ;

8° Dans les postes à acétylène avec production de ce gaz par les mettrades ordinaires, il sera établi entre le poste de soudure et l'appareil de production du gaz un dispositif susceptible de s'opposer au retour du gaz, du chalumeau dans le générateur d'acétylène ;

9° Il est recommandé de placer un mélangeur des gaz dans les postes oxhydriques, entre les bouteilles et le chalumeau, et de laisser une distance d'au moins trois mètres, entre l'endroit où se fera la soudure, ou le découpage et la calotte de la bouteille.

Communications

ROUBAIX. — **Cercle orphéonique « Les XL ».** — Mardi soir, à 8 heures, au local, répétition générale. Le cours de chant aura lieu mercredi, à 7 h. 1/2.

— **Section des Décorés et Médaillés du Syndicat Mixte.** — Les membres de la section sont invités à assister aux funérailles de leur doyen, M. Henri François Palanchier, membre de la Section et de la Société de secours mutuels « Le Soutien Familial », titulaire de la médaille de la campagne d'Italie (1859), demeurant au Hutin, Ferme Palanchier, à Roubaix, décédé le lundi 6 janvier 1913, dans sa 81e année, qui auront lieu mercredi 8 janvier 1913, à 9 heures, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. Le rendez-vous est fixé à 8 heures, au Siège Syndical, 22, rue de la Paix, à Roubaix.

TOURCOING. — **Société des Concerts Symphoniques.** — Ce soir, mardi, à 8 h. 1/2, Hôtel du Cygne, répétition générale.

Etrennes 1913

A tout acheteur, à l'occasion des fêtes de l'An, le magasin de détail **« La Confiance » rue Ma Campagne, Roubaix, donnera comme prime absolument gratuite, un superbe thermomètre.** *L'acheteur d'un litre de Mistella, vin doré, tonique et de dessert, du prix de 3 fr. 50, recevra en outre gratuitement* **un magnifique tableau** *sous verre, cadre or de 66 sur 54, d'une valeur supérieure à son achat.*
43703

Tribune Publique

(Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion, ni la responsabilité de la rédaction.)

Victoire pour l'Esperanto

Roubaix, le 6 janvier 1913.

Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix*,

Par hasard, mes yeux tombent sur votre réponse de la « Petite Correspondance » à une « future élève » qui très clairement s'applique à l'Esperanto : *A correspondre entre peuples de langues différentes; il ne faut pas s'en exagérer les services*, y dit-on. Veuillez me permettre, M. le Directeur, de clier deux faits seulement qui prouveront que la langue auxiliaire rend parfois d'assez grands services : il y a quelques mois on ouvrit en Australie un grand concours pour la construction d'« Hôtels de Ville ». Un article paru dans le journal « Esperanto » de Genève attira l'attention de M. Agache, architecte de Paris et espérantiste. Notre compatriote prit part au concours et gagna la prime de 12.500 fr.

A ce « service », dont le résultat matériel ne peut être nié, j'ajoute celui-ci tout moral dont vous pourrez juger l'importance. Il y a deux ans, on me communique une carte en esperanto à peu près en ces termes : « J'ai 32 ans, j'aime beaucoup la France et c'est pour moi un plaisir incomparable de lire des livres français, seulement *il est très difficile de connaître ici les livres convenables et bons et vous me rendriez grand service* en ayant la bonté de me les indiquer. Je suis abonné à la bibliothèque française de Melbourne. » *J'envoyai des listes de livres bien écrits et honnêtes* et depuis j'indique les nouveautés convenables et copie pour mon correspondant les belles *poésies. Si j'ai eu le plaisir de rendre service*, j'y ai gagné un correspondant très bien élevé, très instruit et m'adressant des relations de voyages très intéressantes.

Ces deux faits montrent bien que l'Esperanto a pu servir à faire mieux apprécier l'art français à *l'étranger et à l'encourager et aussi à mieux juger* notre littérature déjà très aimée, sans craindre de se souiller l'imagination par les trop nombreuses *productions qui bien souvent la font condamner* par les étrangers honnêtes.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Esperantiste.

COQUELUCHE

Suppression immédiate de quintes de toux et de tous les accidents par le remède St Gildas. Phie Corbeaux, 20, rue de Lannoy, Rx. 42227

Nouvelles Militaires

ARMEE ACTIVE. — *Tableau de classement pour l'emploi de maître-ouvrier de la première catégorie.* — 1° TAILLEURS : 29, Guilbert, 1er corps d'armée.

CORDONNIERS-BOTTIERS. — 23, Deraedt, 1er corps.

Artillerie et Train des équipages, Génie. — SELLIERS : 13, Trouillet, 1er corps ; 14, Fauqueux, 1er corps ; 15, Chevalier, 1er corps.

CONCERTS & SPECTACLES

ROUBAIX

Hippodrome-Théâtre

Match de Boxe de MM. J.-J. Frappa et Dupuy-Mazuel, sera donné le dimanche 12 janvier (en matinée). En annonçant cette représentation, nous avons le devoir d'avertir nos lecteurs qu'elle ne constitue pas un spectacle de famille.

Théâtre de Roubaix-Fontenoy

C'est dimanche prochain qu'auront lieu les deux premières séances du grand concours international de chant et de déclamation.

En matinée, à 3 h. 1/2 (bureaux à 3 h.) : 1° Ténors (supérieure), 14 concurrents ; 2° Contraltos, 2 concurrents ; 3° Barytons (excellence), 10 concurrents, soit un total de 26 numéros.

Prix des places : loges de côté, 2 fr. ; fauteuils, 1 fr. 50 ; parquet, 1 fr. 25 ; galeries, 1 fr. ; parterre, 0 fr. 50.

En soirée, à 8 h. 1/2 (bureaux à 8 h.) : 1° Déclamation comique (excellence) ; 7 concurrents ; 2° *Mademoiselle de la Seiglière*, l'exquise comédie en 4 actes de Jules Sandeau. Cette œuvre qui est toujours au répertoire de la Comédie Française, sera interprétée par la Société « L'Art Dramatique d'Amiens ».

Prix des places pour la soirée : loges de côté, 1 fr. 50 ; fauteuils, 1 fr. ; parquet, 0 fr. 75 ; galeries, 0 fr. 50 ; parterre, 0 fr. 30.

La location est ouverte dès aujourd'hui, 25, rue Richard-Lenoir, pour les deux représentations de dimanche prochain, 12 janvier.

— *Les concerts publics.* — L'« Union des Travailleurs » a donné, lundi soir, un attrayant concert au Théâtre du Fontenoy. Cette société que dirige avec autorité M. Stien, a interprété deux chœurs choisis : « Sursum Corda » de P. Rougron, et « Ton Regard » de Girschner. Les nuances ont été scrupuleusement observées dans ces deux œuvres puissantes et délicates. En retour, les exécutants, le soliste M. A. Lefebvre, et leur sympathique directeur, ont été chaleureusement applaudis.

M. Louis Masse a donné des preuves d'un sérieux talent musical, dans l'air de « Sigurd » qu'il a très justement détaillé, ainsi que dans « Les Semailles » de Goublier, une aussi jolie page. M. Masse a retrouvé le même succès dans le duo de Cromwel et Charles Ier », où il avait, comme digne partenaire, M. A. Lodewyck, toujours pourvu de la superbe voix de basse qu'on lui connaît. M. Eug. Delnatte a détaillé avec âme et talent : « Tribu de Zamora », de Gounod.

M. Louis Camon a chanté dans la perfection l'air si gracieux de « Robert Bruce » de Rossini. M. Emile Masse est un chanteur de genre qui plaît beaucoup, ses différentes interprétations lui ont valu de chaleureux bravos. La partie comique était réservée à M. Léon Meese, qui a su dérider les fronts les plus sévères, avec ses chansonnettes toutes plus originales les unes que les autres.

TOURCOING

— *Théâtre Municipal.* — Jeudi 9 janvier, à 3 heures : « Faust », opéra en 5 actes et 8 tableaux, musique de Ch. Gounod. Ballets. Orchestre complet dirigé par M. L. Cazaux, premier chef. Fanfare sur la scène. — Services de voitures après le spectacle pour Roubaix et Mouscron. — La location est ouverte.

LILLE

— *Salle de Spectacle.* — Mardi 7, à 7 heures, création à Lille de : « Les Trois légionnaires », drame en 5 actes et 8 tableaux ; « Vingt Jours à l'ombre, vaudeville en 3 actes.

Jeudi 9, à 7 h. : « Don César de Bazan », drame en 5 actes ; « Cœur de Créole ou le Président malgré lui », opérette en 3 actes.

— *Kursaal-Théâtre.* — Mardi 7, à 8 h. 1/2 : « Rêve de Valse », opérette en 3 actes, avec le concours de M. Vitry, de l'Apollo de Paris.

Mercredi 8, à 8 h. 1/2 : « La Petite Chocolatière », comédie en 4 actes, avec le concours de M. Vitry, de l'Apollo de Paris.

UN AVIS UTILE

Par ce temps de continuel surmenage physique et intellectuel qu'exige la lutte de plus en plus âpre pour l'existence, l'homme épuise rapidement ses forces et son énergie : cet excès de travail le conduit rapidement à la déchéance physique et morale, à l'anémie profonde, à la neurasthénie. Il est faible, se fatigue facilement, il souffre du dos, des membres, de partout, il est sombre, taciturne et n'a plus de volonté, un rien l'effraye.

Chez les hommes de lettres et d'affaires qui ont un travail mental de longue haleine, l'épuisement des forces nerveuses agit particulièrement sur le cerveau qu'il affaiblit.

Aux neurasthéniques et à ceux qui sont contraints de le devenir, nous ne saurions trop recommander le STELLA QUINA, dont l'action prompte et sure, donne aux malades le coup de fouet qui dégourdit les muscles et ramène l'énergie.

Apéritif cordial par excellence, aux principes actifs du QUINA, KOLA, COKA, associés aux vieux vins d'Espagne, le STELLA QUINA réunit, par sa composition, les éléments des meilleurs reconstituants connus. Il active les fonctions digestives, fortifie le cœur et tonifie l'estomac. Il convient aux personnes faibles, aux convalescents, aux vieillards, aux tempéraments délicats, aux nourrices. C'est le meilleur aliment d'épargne et le plus puissant stimulant nerveux, tous les surmenés par le travail intellectuel, les excès ou le grand effort musculaire puiseront dans ce merveilleux régénérateur : SANTÉ, FORCE, VIGUEUR.

Le litre : 5 fr. franco contre mandat-poste adressé à M. Achille Deroubaix, pharmacien, successeur de Boyaval, 108, rue de Lannoy, Roubaix. 43904

Contre TOUX, GRIPPE, etc., dès le début, faites usage du **Sirop de Pierre Lamouroux.** Tte Pharm

NORD

Violent incendie à Aulnoy

200.000 FRANCS DE DÉGATS

Un incendie s'est déclaré dimanche matin dans les ateliers de la Société Granetière du Nord, rue du Gazomètre, à Aulnoye. Malgré les efforts les pompiers de Berlaimont accourus sur les lieux du sinistre, l'incendie dévora en quelques heures les ateliers et tout ce qu'ils renfermaient.

Les dégâts, couverts par une assurance, sont évalués à environ 200.000 francs.

Cet incendie, dont un court-circuit paraît être la cause, force au chômage une cinquantaine d'ouvriers qu'occupait la Société Granetière du Nord.

PAS-DE-CALAIS

CHEZ LES MINEURS DU PAS-DE-CALAIS. — *M. Broutchoux exclu du vieux Syndicat.* — A la réunion de section de Lens du vieux Syndicat, M. Broutchoux a demandé l'exclusion de M. Basly. L'assemblée, à l'unanimité, a exclu M. Broutchoux lui-même, en raison de ses attaques contre le vieux Syndicat, à la suite de la campagne ouverte *depuis la création de Syndicats dissidents. L'attitude de MM. Bartuel et Georget, de la Fédération* nationale, a été blâmée et leur exclusion a été demandée à la Maison syndicale de Lens, où ils ont leur bureau.

ARRESTATION D'UN ANGLAIS A BOULOGNE. — Samedi dernier, les agents de la sûreté, Bulard et Houillier, ont arrêté, sur les indications de la police anglaise, le nommé Georges Wix, secrétaire d'une société coopérative de Wellingbourg, qui avait volé 18.750 francs. Au moment de son arrestation, il possédait encore une *somme de dix mille francs. Il a été écroué à la* maison d'arrêt en attendant son extradition.

CHEMIN DE FER DU NORD

Mutations. — M. Edmond Renaut, inspecteur à Calais, est nommé inspecteur à Laon ; M. René Bied, inspecteur à Aulnoye, est nommé inspecteur à Calais ; M. Louis Lelièvre, inspecteur à Busigny, *est nommé inspecteur à Aulnoye ; M. Paul* Lenglin, inspecteur attaché à la 6e inspection principale, est nommé inspecteur à Busigny.

BULLETIN FINANCIER

PARIS, 6 janvier.

On a conservé les dispositions fermes de samedi, mais les transactions ont été restreintes, ainsi qu'il est d'usage le lundi.

Notre Rente s'inscrit ferme à 89.42. Les Fonds d'Etats étrangers se maintiennent aisément à leur niveau antérieur. L'Extérieure qui détachait aujourd'hui son coupon termine à 92.27, l'Italien cote 97.25 ex-coupon également, le Serbe ex-coupon fait bonne contenance à 81.90, de même que le Turc à 86.50. Parmi les Russes, le Consolidé et le 1891 reprennent quelques centimes du dividende payé : le 1906 et le 1909 conservent leurs dispositions satisfaisantes.

Les Etablissements de crédit, si l'on tient compte des coupons détachés, terminent au-dessus de leur niveau de la veille.

Banques étrangères soutenues.

Bonne reprise des Chemins français : l'Est s'adjuge 12 points, le Lyon 6, ainsi que l'Orléans. Nord ex-coupon cote 1644 et 1658 comme samedi.

Chemins espagnols en hausse : les Andalous de 11 fr., le Saragosse de 5, le Nord-Espagne de 3.

Les tendances demeurent favorables au compartiment de la traction. Au groupe de l'électricité, la Distribution passe de 663 à 670 ; l'Electricité de Paris ex-coupon cote 780.

Fermeté de la Norvégienne de l'Azote à 294.

Le Rio Tinto qui valait avant-hier 1899 débute à 1903 et finit à 1902 après s'être tassé à 1896.

En Banque, les mines d'or ne varient que dans d'insignifiantes proportions.

Parmi les cuprifères, c'est la fermeté qui prédomine, notamment aux porphyriques où l'ame progresse à 253.50, Ray 119.50, Utah 317.

PHILOUZE & WADDINGTON,
20, rue Le Peletier, Paris.

BELGIQUE

UNE SÉRIE ROUGE

Encore une Rentière assassinée

Ce nouveau crime a été commis à Uccle

LA VICTIME EST UNE FRANÇAISE

Elle a été trouvée bâillonnée et étranglée La découverte du cadavre de la victime. — Descente du Parquet. — L'enquête

Bruxelles, 6 janvier. — La police et le Parquet sont encore sur les dents à la suite du crime mystérieux de la rue Stévin, qu'un assassinat commis dans des circonstances presqu'identiques au premier, vient d'être découvert à Uccle.

LE LIEU DU CRIME

Au n° 56 de la rue Longue de la Station, à proximité de la chaussée d'Alsemberg, habite depuis deux ans, Mme veuve Claire Pelsef, née à Sainte-Radegonde (France) le 18 mars 1837. Son habitation fait partie d'un bloc de maisons coquettes à un étage et que terminent de petits jardinets donnant sur un étroit chemin, rue de la Petite Poule, et bordé d'un côté par un mur clôturant un grand jardin, et de l'autre par les jardins des maisons de la rue de la Station. Seule de toutes ces habitations, celle occupée par Mme Pelsef possède une porte communiquant par le jardin avec la rue de la Petite-Poule.

Les jardins des maisons contigues à celle occupée par la victime sont séparés par des haies d'un mètre de hauteur. Tout ce quartier est assez désert.

La victime vivait seule. Le gouvernement français lui servait une petite rente. Elle ne sortait que très rarement.

La seule personne qu'elle recevait était son fils. Mais elle ne le voyait qu'à des intervalles assez éloignés.

Mme Pelsef était très méfiante, et sa femme à journée, Mme Thys, demeurant chaussée d'Alsemberg, qui la quittait vers 4 h. 1/2 de l'après-midi, étant partie, elle n'ouvrait plus à personne.

Dans les environs elle passait pour posséder quelque argent.

LA DÉCOUVERTE DU CRIME

Lundi matin, vers 10 h. 1/2, la femme à journée, Mme Thys, se présentait comme d'habitude au domicile de Mme Pelsef, mais elle sonna en vain à la porte d'entrée.

Supposant que la rentière était encore endormie, elle demanda à un voisin, l'autorisation de pénétrer chez Mme Pelsef en passant par le jardin. Elle s'introduisit assez facilement dans l'immeuble, ayant trouvé toutes les portes ouvertes.

Mme Thys ressortit peu après épouvantée et appelant au secours. Un voisin, M. Wulpaert, instituteur, accourut. La femme à journée l'informa qu'elle venait de trouver Mme Pelsef étendue inanimée sur le palier du rez-de-chaussée.

M. Wulpaert prévint la police, et à 11 heures le parquet, représenté par MM. Delarwière et Holvoet, arrivait sur les lieux du crime, où il trouvait la police d'Uccle qui venait de faire les premières constatations.

COMMENT LES ASSASSINS ONT PÉNÉTRÉ CHEZ LA RENTIÈRE

De l'enquête ouverte, il résulte que l'assassin aura escaladé le mur de clôture du jardin donnant rue de la Petite-Poule. En effet, on a trouvé des traces de pas partant du pied de ce mur, et allant jusqu'à la porte d'entrée de la cuisine.

La victime a dû être surprise dans la salle à manger donnant sur la rue. Elle s'est en effet sauvée à l'arrivée de l'assassin par l'escalier conduisant à l'entrée principale de l'habitation.

C'est en haut de cet escalier, sur le palier du rez-de-chaussée que l'assassin a rejoint sa victime.

C'est à cet endroit que fut trouvé le corps, la tête dirigée vers l'escalier conduisant au premier étage.

La malheureuse portait un bâillon dans la bouche. Des marques de strangulation ont été relevées au cou.

A ses côtés était jeté un petit coffre-fort ouvert et vide.

De l'état des lieux on suppose qu'il y a eu lutte entre l'assassin et sa victime. Celle-ci est étendue complètement à terre, les jupons sont relevés. Un cache-pot qui se trouvait sur le palier a été brisé, et ses débris couvrent les marches de l'escalier d'entrée.

Dans les places du rez-de-chaussée tous les meubles ont été ouverts, et leur contenu jeté pêle-mêle sur le sol. Rien n'a été dérangé au premier étage.

L'HEURE DU CRIME

On ne sait encore au juste quand le crime a été commis. D'après l'enquête on croit que la malheureuse a été surprise dimanche soir, vers 5 heures.

En effet, Mme Pelsef a été trouvée habillée. Elle avait pour habitude d'aller se coucher vers 6 heures de l'après-midi, et c'est à ce moment qu'elle fermait la porte de la cuisine donnant sur le jardin. Comme celle-ci a été trouvée ouverte, c'est donc avant qu'elle allât se coucher qu'elle a été assassinée.

Le Parquet a quitté à 1 h. 15 les lieux du crime. Le corps de la victime a été transporté à ce moment à la morgue communale.

Le parquet a fait cette après-midi, à 3 h. 1/2, une nouvelle descente au cours de laquelle des empreintes digitales ont été prises.

DEUX ARRESTATIONS

Deux Français ont été arrêtés cette nuit à Uccle. On ne croit pas que ces arrestations aient quelque relation avec le crime. Toutefois, ils seront interrogés par le Parquet.

NOUVELLE DESCENTE DU PARQUET

Lundi après-midi, le parquet a fait une nouvelle descente à la maison du crime et a procédé à de nombreux interrogatoires.

Le rapport des médecins légistes qui ont procédé à l'autopsie de la victime, sera déposé mardi matin.

L'assassin, une fois dans le jardin, a pénétré par la fenêtre dans la chambre à coucher. De là, il s'est rendu dans la cuisine, où la vieille rentière lisait son journal. Il s'est jeté sur elle et l'a empoigné à la gorge. La septuagénaire, en se débattant, l'a entraîné jusque dans le vestibule.

UNE PISTE

Une piste, qui paraît très sérieuse, est suivie avec une sérieuse attention. Dans le faubourg de Saint-Gilles, il y a depuis lundi après-midi une maison d'habitation qui est discrètement cernée par un cordon de police.

Les deux Français arrêtés à Uccle ne sont pour rien dans le crime.

L'assassinat de la rue Stévin à Bruxelles

L'ARRESTATION DE RIVAL RANWEZ

Il est inculpé d'assassinat. — Parmi les bijoux vendus par l'ancien policier figure un médaillon ayant appartenu à Madame Reinders.

L'INCULPÉ

Rival Ranwez, originaire de Quévy-le-Grand (Hainaut), est âgé de 25 ans environ. Il a été sous-officier au régiment des grenadiers, et en 1910 il est entré comme agent de police de troisième classe à la police de Bruxelles. Il n'y resta qu'une dizaine de mois. Il quitta la police pour ouvrir un petit magasin de bijouterie, mais son commerce ne réussit pas et il y renonça pour devenir représentant d'une maison de bijouterie. Un jour, à la suite d'un différend avec son patron à propos d'un règlement de commission, il quitta son emploi. Depuis il parlait fréquemment d'un procès qu'il aurait intenté à son ancien patron qui, prétendait-il, lui devait encore 550 francs.

Il y a deux mois Ranwez entra comme représentant dans une maison d'articles de brasserie. Ses débuts y furent très pénibles. Le ménage était en retard d'un terme de loyer, et Mme Ranwez, empruntait à sa propriétaire quelques francs, lui avait confié qu'en quinze jours son mari n'avait gagné que 28 francs.

La veille du jour de l'An, Mme Ranwez, rencontrant sa locataire principale, lui dit que son mari était en pourparlers avec son ancien patron pour obtenir de lui un acompte. Vers onze heures Ranwez rentra chez lui. Une autre locataire, Mme Giraldo, invita les époux Ranwez à manger des gaufres chez elle. Mme Ranwez paraissait très gaie. Son mari, disait-elle, avait touché 80 francs et, avec cette somme, ils pourraient payer leur loyer et se rendre dans leur famille, comme ils le projetaient. Mme Giraldo ne remarqua rien d'anormal dans les allures de Ranwez. Elle observa seulement qu'il portait des égratignures à la figure.

PRÉVENU D'ASSASSINAT

A huit heures et demie du soir M. le juge d'instruction Bilaut, a mis Ranwez sous mandat d'arrêt, en l'inculpant d'homicide volontaire avec préméditation sur la personne de Mme Flore Griez, veuve Reinders, avec cette circonstance que le crime a été commis pour faciliter un vol.

Ranwez a été écroué à la prison de Saint-Gilles.

L'INSTRUCTION

Lundi matin, Ranwez a été amené au Palais de Justice.

M. Coenrats, qui le premier a mis la justice sur la piste de Ranwez, affirme de la manière la plus positive que l'inculpé, lorsqu'il s'est présenté chez lui dans la soirée du 31 décembre avait à la figure les égratignures qu'il prétend avoir reçues seulement fort tard, au cours d'une bagarre. Ce sont même ces égratignures et les blessures aux mains qui ont attiré l'attention du bijoutier sur son client.

Le juge d'instruction a entendu aussi M. Walschaert, bijoutier, rue de Laeken, qui a reçu dans la matinée du 1er janvier la visite de Ranwez, qui est venu lui vendre divers bijoux, notamment un médaillon. L'inculpé a donné un faux nom et a prétendu se nommer Clarvaux.

**UN MEDAILLON VENDU PAR RANWEZ APPARTENAIT A Mme